

## **DELIBERATIONS**

L'an deux mil vingt et un, le sept juillet à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la Commune de PORT-SAINTE-FOY-et-PONCHAPT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques REIX, Maire.

**Date de convocation du Conseil municipal :** 29 juin 2021

**Nombre de Conseillers :**

|             |   |    |
|-------------|---|----|
| en exercice | : | 19 |
| présents    | : | 17 |
| votants     | : | 18 |

**PRESENTS :** REIX Jacques, SAUTREAU Gilbert, LOUIS Yolande, LAJUS Christian, PRADELLE Dominique, BADET Nancy, MARGOUILLE Michel, ARRABIE-AUBIES Muriel, CHAVANT Cyril, LUTZ Thierry, LECOMTE Isabelle, MALINOWSKI Gaëlle, OYSEL Nicolas, PENISSON Pascale, ROMANN Tania, ROUSSEAU Joël, TURLET Éric

**EXCUSÉS :** CAMERON Elodie (ayant donné pouvoir à Mme BADET), BOILEAU Claude

**ABSENTS :** néant

Madame BADET a été élue secrétaire.

=oOo=

*Après lecture, le procès-verbal de la précédente réunion a été adopté à l'unanimité.*

*Le registre des délibérations a été signé par chacun des membres présents.*

=oOo=

### **07-07-2021-01 : PRESENTATION DU DOSSIER DIAGNOSTIC-ESQUISSE DE LA SALLE JACQUES PREVERT**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que par décision du 20 mai 2021 la Commission municipale d'Appels d'Offres a retenu le Cabinet ARCHISTUDIO pour le projet d'architecture relatif à l'agrandissement de la salle Jacques Prévert.

Il laisse le soin à Monsieur Christophe GUBALA, Directeur du cabinet d'architectes, de présenter les différents points du diagnostic-esquisse :

- Projet de restructuration de la salle existante, agrandissement et construction d'une salle associative-auditorium.
- Confort acoustique, un enjeu majeur.
- Performance énergétique et thermique.
- Accessibilité aux personnes à mobilité réduite.
- Chauffage, ventilation.
- Sécurité incendie.

Le Conseil municipal prend acte de l'état d'avancement du projet.

### **07-07-2021-02 : CHEMINS DU PATRIMOINE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'une convention a été signée avec l'association Cœur de Bastide pour la réalisation du projet numérique des Chemins du Patrimoine, opération subventionnée par la Région Nouvelle-Aquitaine à hauteur de 50 % des prestations réalisées.

Il laisse le soin à Monsieur Marc SAHRAOUI, Président de l'association Cœur de Bastide, de présenter la première phase de ce projet.

Le Conseil municipal prend acte de l'avancement du projet. La deuxième phase sera présentée en septembre.

### **07-07-2021-03 : RECONSTRUCTION DU MUR DE SOUTÈNEMENT RUE DE LA ROUQUETTE**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que, suite aux phénomènes d'inondation du 3 février 2021 qui ont causé l'effondrement d'un mur de soutènement rue de la Rouquette, la Commission ministérielle chargée d'évaluer le risque de catastrophe naturelle a émis un avis défavorable (notification du Préfet de la Dordogne du 10 juin 2021 réceptionné en mairie le 16 juin).

Il précise qu'une demande de subvention a été présentée au titre de la Dotation de Solidarité Nationale. A cet effet, un devis de reconstruction est nécessaire pour compléter le dossier.

L'étude diagnostique géotechnique préalable ayant été réalisée le 28 juin 2021 par la société OPTISOL, les conditions sont maintenant réunies pour faire établir un devis détaillé, quantitatif et estimatif, des travaux à réaliser.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, charge Monsieur le Maire de lancer la procédure de consultation des entreprises.

### **07-07-2021-04 : ACQUISITION IMMOBILIERE**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 22 décembre 2020, le Conseil municipal s'est prononcé favorablement pour l'acquisition de la maison située 38 avenue d'Angoulême, d'une partie de la parcelle de terrain où est implantée cette maison, cadastrée AY 350p, ainsi que de l'intégralité de la parcelle AY 351, pour le prix de 95 000 € (frais d'acte non compris).

Cet ensemble foncier et immobilier appartenant à M. Anthony Bruno Rousseau et à son épouse Mme Laetitia Bernard, domiciliés à Saint-Germain-de-Marencennes (17), peut convenir pour le projet porté par la municipalité, à savoir :

- Aménagement d'un logement social d'urgence.
- Déplacement de l'actuelle aire de camping-cars.

Il précise que ce projet est inclus dans l'Opération de Revitalisation du Territoire (O.R.T.).

Afin de finaliser cette opération foncière, il revient aux propriétaires actuels de notifier au notaire le document d'arpentage réalisé le 21 septembre 2011 par Monsieur Vincent Ramousse, géomètre expert.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié.

### **07-07-2021-05 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE**

Sur proposition de Monsieur le Maire et des membres de la Commission des Affaires sociales, le Conseil municipal décide d'allouer une subvention exceptionnelle de 1 000 € à l'Association de Soutien et d'Entraide de Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt.

### **07-07-2021-06 : PROJET DE MUTUALISATION**

Monsieur SAUTREAU fait part du projet de constitution d'une Commission de mutualisation au sein de la Communauté de Communes du Pays Foyen.

Le Conseil municipal approuve cette initiative et délègue M. Gilbert SAUTREAU, 1<sup>er</sup> Adjoint, pour représenter la Commune.

### **07-07-2021-07 : VENTE DE JARDINIÈRES NON UTILISÉES**

Monsieur MARGOUILLE informe l'Assemblée que plusieurs jardinières n'étant plus utilisées par les services techniques de la commune, elles pourraient être vendues à des particuliers au prix de 10 € l'unité.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, valide cette proposition et charge Monsieur le Maire de faire le nécessaire pour cette vente.

### **07-07-2021-08 : LOCATION 52 RUE ONESIME RECLUS**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que par courrier du 27 juin 2021 l'UFC Que Choisir a notifié son intention de résilier le bail pour le local qu'elle occupe au 52 rue Onésime Reclus.

(Monsieur SAUTREAU quitte la séance)

Monsieur le Maire donne ensuite lecture de la lettre que lui a adressée Mme Delphine Sautreau en vue de louer ce local pour installer un cabinet de sophrologie à compter du 1<sup>er</sup> août 2021.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte cette location au profit de Mme Delphine Sautreau, fixe le montant du loyer mensuel à 150 € et charge Monsieur le Maire de signer le bail correspondant.

### **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

M. MARGOUILLE, en charge de l'Environnement et du Fleurissement, donne un compte-rendu de la visite du jury pour le concours des « *Villes et villages fleuris de la Dordogne* ».

M. le Maire informe le Conseil municipal qu'après plus d'un an de fermeture en raison de la crise sanitaire le Musée de la « Dordogne batelière » sera rouvert au public le 15 juillet 2021.

M. le Maire propose qu'une étude soit réalisée pour l'extension de la vidéoprotection vers le secteur de la plage des Bardoulets.

Demande de déclassement d'une partie d'un chemin rural. Ce dossier est soumis aux délégués du secteur de Ponchapt.

Demande de limitation de vitesse à 30 km/h sur l'avenue du Périgord. Le Conseil municipal estime que cette voie est déjà limitée à 50 km/h signalé par un radar pédagogique. Par ailleurs, les services de la gendarmerie effectuent régulièrement des contrôles de vitesse.

Fibre optique : ce projet qui a été prévu dans la phase 2 (2022/2025) a été anticipé en 2021.

M. LAJUS informe le Conseil municipal que la soirée « concert » du 2 juillet s'est très bien passée et qu'il y a eu de très bons retours. Il remercie les conseillers municipaux qui ont participé à cet événement.